

**Développement Professionnel Continu & FIF-PL :
 Inscription formation en présentiel à distance pour 2021**

Pour vous inscrire à une session de formation à distance,
en classe virtuelle synchrone, sur ZOOM

(que ce soit en DPC, en FIF-PL,...), merci de nous envoyer par mail ou
par courrier postal dès maintenant la présente fiche d'inscription

+ votre bulletin d'adhésion 2021 à l'Association AEPVLC ainsi que votre cotisation d'un montant de 20€
 (paiement par chèque, par virement bancaire,
 ou par CB directement sur <https://aepvlc.fr/paiement-en-ligne/>)



Je soussigné(e).....

Orthophoniste, Date de naissance (OBLIGATOIRE).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire)

Numéro de Portable.....

e-mail :

Numéro ADELI.....

Choix n°01 Thème :
 Formateur :
 Choix de votre Groupe (si il y a plusieurs dates) :
 déclare vouloir m'inscrire en **DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié** (rayez les mentions inutiles)

Choix n°02 Thème :
 Formateur :
 Choix de votre Groupe (si il y a plusieurs dates) :
 déclare vouloir m'inscrire en **DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié** (rayez les mentions inutiles)

Choix n°03 : Thème :
 Formateur :
 Choix de votre Groupe (si il y a plusieurs dates) :
 déclare vouloir m'inscrire en **DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié** (rayez les mentions inutiles)

Choix n°04 : Thème :
 Formateur :
 Choix de votre Groupe (si il y a plusieurs dates) :
 déclare vouloir m'inscrire en **DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié** (rayez les mentions inutiles)

Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une ou plusieurs places pour 2021.

Nous sommes dans l'attente des votes des budgets DPC et FIF-PL pour l'année 2021. Ces enveloppes devraient être connues à la fin de l'année 2020. Normalement, les montants devraient être sensiblement les mêmes que pour les années précédentes à savoir :

> pour l'**ANDPC** un forfait de **851,90 € par orthophoniste**, qui se décompose de la manière suivante :
431,90 € pour vous, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet,
 et **420€ pour** l'organisme de formation que vous choisissez.

> pour le **FIF-PL**, un remboursement de **150 euros par jour de stage** (soit 300€ de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC) avec 6 jours par an, **somme limitée à 900 euros par an et par professionnel.**

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2021.



Pour valider votre 1^{ère} inscription, merci de remplir et de nous renvoyer en plus de cette fiche d'inscription, votre bulletin d'adhésion à l'association AEPVLC et de payer votre cotisation pour un montant de 20€ à l'ordre de l'AEPVLC.

- Si vous avez choisi de faire une formation en **DPC**, dès que l'ANDPC ouvrira les inscriptions sur www.mondpc.fr, nous vous enverrons par email la marche à suivre pour vous inscrire avec la référence de votre action et son numéro de session. Pour vous inscrire, il vous suffit donc de nous envoyer cette fiche d'inscription avec votre bulletin d'adhésion 2021 et votre cotisation de 20€.

- Si vous avez choisi de faire une formation en **FIF-PL**, dès réception de votre inscription avec votre adhésion 2021, nous vous envoyons les documents pour faire votre demande préalable sur www.fifpl.fr. Pour rappel le coût d'une formation en FIF PL est de 360€ payable par chèque ou par virement + 20€ de cotisation à l'association AEPVLC pour 2021 (soit 380€ pour la 1^{ère} inscription de l'année, puis 360€ pour la 2^{ème}, 3^{ème}...).

- Pour rappel, le coût d'une formation pour les **orthophonistes salariés** est de 380€ payable par chèque ou par virement + 20€ de cotisation à l'association AEPVLC pour 2021 (soit 400€ pour la 1^{ère} inscription, puis 380€ pour la 2^{ème}, 3^{ème}, ...).

Fait à

Le

Signature